



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/2
26 juin 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Avis concernant les décisions de la 54^e réunion du Comité exécutif

1. Le rapport de la 54^e réunion contenant les décisions du Comité exécutif a été transmis à tous les membres du Comité exécutif, aux autres participants à la 54^e réunion et aux Parties au Protocole de Montréal. De plus, les décisions relatives aux approbations de projet et aux retards dans la mise en œuvre ont été envoyées à 62 pays visés à l'Article 5, ainsi qu'aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées. Un document préparé après la réunion, résumant les décisions prises à la 54^e réunion, a été transmis à travers le système électronique à tous les participants à la réunion et aux Parties au Protocole de Montréal, et publié sur le site Web et l'Intranet du Fonds multilatéral.

2. Conformément à la décision XVIII/9, le Secrétariat a transmis l'étude sur la collecte et le traitement des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indésirables dans les pays visés à l'Article 5 et les pays non visés à l'Article 5, au Secrétariat de l'ozone pour examen par le Groupe de travail à composition non-limitée lors de sa 28^e réunion (décision 54/45). La version finale de l'étude a tenu compte des commentaires communiqués par les membres du Comité exécutif suite à cet examen.

Décisions de la 54^e réunion du Comité exécutif exigeant la prise de certaines mesures par le Secrétariat

3. En réponse à la décision 54/1 b), le Secrétariat a transmis les réponses du Comité exécutif aux demandes de la Convention de Rotterdam sur la Procédure de Consentement préalable en connaissance de cause, et de la Branche des substances chimiques de la Division Technologie, Industrie et Économie (DTIE) du PNUE (voir paragraphes 40-41).

4. En réponse à la décision 45/36 c) concernant l'élimination du tétrachlorure de carbone (CTC) utilisé comme agent de transformation dans deux applications à l'usine Braskem au Brésil, le Secrétariat du Fonds a écrit au Secrétariat de l'ozone pour l'informer de cette décision 45/36, en particulier du sous-paragraphe b) i) relatif à la limite de consommation du CTC dans ladite usine.

Examen des tâches préparatoires à la 55^e réunion

5. Le Secrétariat a entrepris les tâches suivantes en préparation de la 55^e réunion.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de pays pour l'année 2007

6. Le Secrétariat a demandé aux unités nationales de l'ozone de fournir les données sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de pays pour l'année 2007, en utilisant le format approuvé à la 54^e réunion. Des 80 rapports périodiques pour 2007 reçus au 16 juin 2008, dix pays ont communiqué leurs données par voie électronique.

État des ressources

7. Le Secrétariat a envoyé au Trésorier des instructions lui demandant de transférer des fonds aux quatre agences d'exécution concernant les allocations nettes approuvées à la 54^e réunion, peu après la finalisation du 54^e rapport du Comité exécutif, et les approbations des projets bilatéraux sur les contributions des pays concernés. Le Secrétariat a répondu aux diverses questions des pays donateurs et du Trésorier sur les transferts entre les agences et sur le reversement des fonds.

État des ressources et planification*Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources*

8. Conformément aux décisions 31/2 et 41/92, le Secrétariat a préparé les informations sur la disponibilité des ressources (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/4). Ces informations comprennent les soldes reversés provenant des projets achevés, une analyse des soldes engagés et non engagés pour des projets achevés et qui sont encore détenus par les agences, tous les coûts d'appui d'agence associés aux fonds restants des projets achevés, et un calcul du montant total des ressources dont dispose le Comité exécutif pour les approbations de la 55^e réunion.

Mise en œuvre des plans d'activités 2008 et retards dans la soumission des tranches annuelles.

9. Le Secrétariat a examiné les approbations de la 54^e réunion ainsi que le niveau total des fonds à demander à la 55^e réunion, à la lumière des allocations du plan d'activités de 2008. Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/5 contient un résumé des décisions pertinentes prises à la 54^e réunion ainsi que les modifications qui en ont résulté quant aux allocations des ressources pour les plans d'activités 2008-2010 des agences. Ce document met aussi l'accent sur les projets contenus dans les plans d'activités de 2008 et qui n'ont pas été soumis à la 54^e ou 55^e réunion. Les projets nécessaires pour la conformité sont identifiés et des activités sont proposées pour aider les pays pour lesquels la Réunion des Parties a pris des décisions sur la conformité, à retourner à la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

10. Conformément à la décision 53/3 c), le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/5 présente également une nouvelle section sur les retards dans la soumission des tranches annuelles. Dans six pays, deux tranches de projets pluriannuels n'ont pas été soumises à deux réunions consécutives, et pour neuf autres pays, les tranches qui devaient être soumises pour la première fois à la 55^e réunion, ne l'ont pas été.

État de la mise en œuvre des projets accusant du retard et perspectives des pays visés à l'Article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

11. Conformément à la décision 43/4, le Secrétariat a préparé, dans le nouveau format, un document sur l'état de la conformité qui a été présenté à la 54^e réunion. Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/6 comprend une mise à jour de l'état de la conformité des pays visés à l'Article 5 soumis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal; l'information sur les pays visés l'Article 5 soumis aux décisions des Parties et aux recommandations du Comité d'exécution sur la conformité; les données sur la mise en œuvre des

programmes de pays, y compris une analyse des SAO, les données de la consommation par secteur, et les résultats de la deuxième évaluation des risques, notamment l'information sur les projets accusant du retard dans leur mise en œuvre.

12. La mise à jour de l'état de la conformité des pays visés à l'Article 5 était basée sur les données fournies de 2007 en vertu de l'Article 7 (44 pays). Pour les pays qui n'ont pas pu transmettre ces données, la mise à jour est basée sur les données des programmes de pays de 2007 (34 pays). Soixante-sept pays n'avaient pas encore fourni les données de 2007, l'évaluation de leurs perspectives de conformité est par conséquent basée sur les données des années précédentes. Conformément à la décision 54/4 h), le Secrétariat du Fonds a poursuivi ses efforts pour obtenir les réactions des pays visés à l'article 5 sur l'évaluation des risques, les indicateurs généraux de risque possibles de non-conformité et la capacité des pays à atteindre la conformité.

Surveillance et évaluation

Normalisation des programmes de travail annuels, des rapports périodiques et des rapports de vérification des accords pluriannuels, et des rapports sur l'élaboration des profils de pays.

13. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/7 contient un rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration de deux outils de présentation de rapports et d'information basés sur le web. Le système conçu pour les accords pluri annuels approuvés provisoirement par décision 51/13 c), est actuellement utilisé par les agences d'exécution et le personnel du Secrétariat pour la préparation et l'examen des demandes pour les tranches des plans pluri annuels existants d'élimination des CFC. Depuis mai 2008, ce système est également utilisé pour les nouveaux plans nationaux d'élimination (PNE) et les plans de gestion de l'élimination finale (PGEF). Les données collectées grâce à ce système ont permis de mettre au point les fiches d'évaluation de projet contenues dans les documents de proposition de projet soumis au Comité exécutif.

14. Conformément à la décision 43/8 b), la préparation des profils de pays ont été lancée dans le but de faciliter l'accès à toutes les informations pertinentes concernant les activités d'élimination d'un pays bénéficiant de l'appui du Fonds multilatéral. Ces informations couvrent la consommation des SAO, l'élimination réalisée des SAO, la conformité d'un pays aux objectifs d'élimination du Protocole de Montréal, l'information sur le risque de non-conformité et les activités de projet approuvées/achevées.

Étude théorique sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale

15. L'objectif de l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) est d'analyser le rôle de ces plans, afin de permettre aux pays à faible volume de consommation de réaliser l'objectif de 85% de réduction des CFC pour 2007, et d'atteindre l'élimination totale de ces substances avant 2010. Un consultant a, en coopération avec l'Administrateur principale, surveillance et évaluation, analysé la documentation disponible sur les PGEF, notamment les documents de projets, les observations du Secrétariat, les rapports périodiques annuels et les programmes de travail annuels, ainsi que les décisions et les lignes directrices pertinentes du Comité exécutif. Seize pays dont la deuxième tranche ou les tranches subséquentes avaient été approuvées ont été examinés en détails. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/8 présente les

résultats de l'étude théorique, ainsi qu'un plan de travail pour une évaluation exhaustive qui inclurait des études de pays dans un certain nombre de pays à faible volume de consommation.

Rapport périodique de synthèse

16. Le Secrétariat a compilé des données auprès des agences d'exécution et des agences bilatérales pour résumer les progrès accomplis, ainsi que des informations financières sur les projets et les activités financés par le Fonds multilatéral au 31 décembre 2007. Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/9 présente un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau des pays, un résumé des activités devant être achevées à la fin de 2007, et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

17. Les observations du Secrétariat portent sur des questions communes identifiées au cours de l'examen des rapports périodiques des agences, notamment, les retards dans les décaissements pour les accords pluriannuels. Des observations et des recommandations spécifiques ont été formulées sur deux questions précises : les projets en cours portant sur la conversion aux équipements à base de HCFC, et l'état du créneau de financement du Comité exécutif pour les projets des refroidisseurs.

Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités 2007

18. L'évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités 2007 des agences d'exécution, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/15, s'est basée sur les indicateurs d'efficacité adoptés par la décision 41/93, la pondération révisée par la décision 47/51, les objectifs adoptés pour les plans d'activités 2007 par le Comité dans les décisions 51/7 à 51/10, et les rapports périodiques et financiers des agences d'exécution soumis à la 55^e réunion du Comité exécutif. Le document présente aussi une analyse de la tendance pour chacun des neuf indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations des années précédentes, ainsi que les résultats de l'évaluation qualitative de l'efficacité des agences d'exécution, sur la base des informations transmises à travers un questionnaire envoyé aux unités nationales de l'ozone en mai 2008.

Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

19. Le Secrétariat a préparé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/16 présentant le rapport périodique sur deux projets spécifiques. Un rapport soumis par la Banque mondiale au nom de la Chine qui porte sur la vérification des importations et exportations des CFC pour l'année 2007 avait été requis dans le cadre du plan d'élimination accélérée des CFC de la Chine. Le deuxième rapport soumis par l'ONUDI au nom de la République populaire démocratique de Corée concerne le plan d'élimination finale du CTC. Ce rapport a été examiné par le Secrétariat à la lumière des propositions de projet initiales, des données sur les SAO fournies par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties. .

Examen des projets

20. Le Secrétariat a reçu pour examen à la 55^e réunion, des accords pluriannuels, des projets et des activités totalisant 94 295 231 \$US. Ce montant inclut la valeur totale des nouveaux accords pluriannuels proposés pour approbation de principe. Il englobe aussi 236 demandes de financement qui incluent des tranches annuelles spécifiques et d'autres projets/activités pour un total de 92 898 306 \$ US (incluant les coûts d'appui d'agence, le cas échéant

21. À l'issue de l'examen par le Secrétariat, 200 projets et activités d'une valeur totale de 87 060 701 \$US ont été transmis au Comité exécutif pour examen. Au total 167 projets et activités, incluant des activités en vertu des programmes de travail et des amendements au programme de travail, ainsi que des projets portant sur des investissements, sont recommandés par le Secrétariat pour examen individuel. Ce nombre comprend des projets portant sur des investissements que le Secrétariat recommande pour examen individuel pour un certain nombre de raisons exposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/17, et 144 demandes de financement pour la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans 105 pays. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/17 présente en outre un résumé des questions entourant les demandes pour la préparation des PGEH, tandis que le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/19-22) fournit des informations détaillées sur les amendements au programme de travail des agences d'exécution.

22. Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/18, le Secrétariat a fourni un aperçu des demandes provenant des agences bilatérales, pour indiquer si ces demandes sont admissibles à l'approbation du Comité exécutif, à la lumière du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2008. Le document présente également une comparaison des documents de réunion pertinents, ce qui inclut une discussion sur les demandes bilatérales.

Questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décision 53/37(g))

23. À sa 53^e réunion, le Comité exécutif avait envisagé la convocation d'une réunion du sous-groupe sur le secteur de la production pour examiner les questions liées à l'élimination de la production des HCFC (décision 53/37 g)). Dans le cadre de la préparation de la réunion du sous-groupe sur le secteur de la production, le Secrétariat a organisé une réunion d'experts en matière d'élimination de la production des HCFC, les 12 et 13 juin 2008, au siège du Secrétariat à Montréal. Cette réunion qui a rassemblé des experts techniques en production des HCFC venus de Chine, du Mexique, des États-Unis d'Amérique et du Royaume Uni, a porté essentiellement sur la production des HCFC dans les pays visés à l'Article 5, afin d'élaborer les questions de base et de fournir des informations préliminaires sur l'élimination de la production des HCFC dans ces pays. Cette information a été examinée par le Secrétariat, ce qui a permis de produire le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/45 soumis actuellement au Comité exécutif et au sous-groupe sur le secteur de la production, qui doit se réunir de nouveau à la 55^e réunion.

Examen des coûts entourant le financement de l'élimination des HCFC

24. Conformément à la décision 53/37 i), le Comité exécutif a envisagé, à sa 54^e réunion, une analyse préliminaire de l'examen de tous les coûts pertinents entourant le financement de l'élimination des HCFC. À l'issue des discussions, le Comité a décidé d'examiner à sa

55^e réunion, la version révisée du document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/54) sur les coûts des HCFC soumis à la 54^e réunion. Lors de la préparation du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47, le Secrétariat a tenu compte des points de vue exprimés par les membres du Comité exécutif. Il a également inclut certaines informations mises à jour sur les secteurs de la consommation des HCFC, la disponibilité des produits de remplacement et les aspects climatiques/énergétiques fournis par les experts en ces matières

Évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011

25. En réponse à la décision 54/42, les agences d'exécution ont fourni des informations à PricewaterhouseCoopers pour permettre à l'évaluation des coûts administratifs nécessaires pour la période triennale 2009-2011 d'être aussi exhaustive et utile que possible. Un projet de rapport a été distribué aux agences d'exécution pour recueillir leurs commentaires. Le rapport final de l'étude, qui tient compte des points de vue exprimés par les agences d'exécution, sera soumis au Comité exécutif pour examen dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/48 avant le délai de deux semaines.

Utilisation du tétrachlorure de carbone comme matière première et agent de transformation, et coproduction du tétrachlorure de carbone dans les pays visés à l'Article 5 décisions 51/36 et 52/44)

26. À sa 52^e réunion, le Comité exécutif avait décidé de reporter les discussions sur la question de l'utilisation du CTC comme matière première et agent de transformation, la coproduction du CTC dans les pays visés à l'Article 5, à l'été 2008, lorsque le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) et le projet de rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation de l'élimination du tétrachlorure de carbone dans le secteur du chlore alcalin à l'échelle mondiale, seraient disponibles (décision 52/44). Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/50 a été préparé pour aider le Comité exécutif dans les discussions, à la lumière des informations contenues dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/49 (Rapport sur l'utilisation du CTC comme matière première et agent de transformation, et coproduction du CTC dans les pays visés à l'Article 5, soumis à la présente réunion par la Banque mondiale, et Rapport du GETE (Équipe spéciale) à la 28^e réunion du groupe de travail à composition non limitée.

Conciliation des comptes de 2006

27. Conformément aux décisions 53/42 c) et d), et 54/41 b), le Secrétariat a préparé un rapport (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/51) sur les explications du PNUE relatives à la différence de 105 494 \$ US dans les dépenses déclarées dans son état financier, mais pas dans son rapport périodique, et sur les mesures correctives préconisée par le PNUE pour concilier les données contenues dans les deux documents. À la demande du Secrétariat, le PNUE a expliqué les raisons de cet écart et a suggéré des mesures pour corriger le montant du coût d'appui du projet indiqué à tort dans le rapport comme décaissement. Le PNUE a également indiqué qu'une mesure sera prise pour corriger le décaissement du coût d'appui du projet pour 2007, et pour éviter des problèmes similaires à l'avenir.

États financiers provisoires de 2007

28. Le Secrétariat a examiné le document sur les comptes provisoires de 2007, préparé par le Trésorier, ainsi que les comptes de 2007 du budget du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/52). Le Secrétariat a identifié un élément de conciliation entre l'état financier de la Banque mondiale de 2007 et son rapport périodique concernant les montants déclarés comme décaissement pour le prêt octroyé à des conditions de faveur pour le projet de refroidisseurs en Thaïlande.

Documents et documents d'orientation préparés par le Secrétariat du Fonds

29. Des documents présentés pour examen à la 55^e réunion, les suivants ont été préparés par le Secrétariat du Fonds

- Ordre du jour provisoire et ordre du jour annoté;
- Activités du Secrétariat;
- État des contributions et des décaissements (préparé conjointement avec le Trésorier);
- Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources;
- Plans d'activités pour 2008 et retards dans la proposition des tranches annuelles;
- État de la mise en œuvre des projets retardés et perspectives des pays visés à l'Article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal;
- Rapport sur la normalisation des programmes de travail annuels, des rapports périodiques et des rapports de vérification des accords pluriannuels et sur l'élaboration des profils de pays;
- Étude théorique sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF);
- Rapport périodique global au 31 décembre 2007;
- Observations et recommandations sur les rapports périodiques des agences bilatérales, PNUD, PNUE, ONUDI et Banque mondiale (5 documents);
- Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2007;
- Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports;
- Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
- Coopération bilatérale;
- Observations et recommandations sur les amendements aux programmes de travail 2008 du PNUD, PNUE, ONUDI et Banque mondiale (4 documents);
- Fiches d'évaluation de projet, observations et recommandations sur les projets et les activités soumis à la 55^e réunion;
- Observations sur la mise à jour du programme de pays de la République islamique d'Iran;
- Élaboration approfondie et analyse des questions relatives à l'élimination du secteur de la production des HCFC (décisions 53/37 g));
- Analyse révisée des questions pertinentes relatives aux coûts du financement de l'élimination des HCFC (décisions 53/37 i) et 54/40).

- Évaluation des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (suivi des décisions 50/27, 51/38 et 54/42);
- Utilisation du CTC comme matière première et agent de transformation, et coproduction du CTC dans les pays visés à l'Article 5 (décisions 51/36 et 52/44);
- Conciliation des comptes de 2006 (suivi de la décision 54/41 b));
- Observations sur les états financiers provisoires de 2007 (préparées conjointement avec le Trésorier).

Participation à des réunions et missions entreprises

Missions du Chef du Secrétariat

Vienne, Autriche (19-25 avril 2008)

30. Le Secrétariat du Fonds a été invité à la réunion du Groupe de l'évaluation technique et économique (GETE) de 2008 en tant que ressource pour fournir des informations factuelles sur le fonctionnement du Fonds multilatéral. La réunion du GETE impliquait non seulement des exposés par les différents comités de choix techniques, mais aussi une présentation détaillée du travail effectué à ce jour par l'Équipe spéciale chargée de la reconstitution au titre de la période 2009-2011, du Fonds multilatéral, établie par la 19^e réunion des Parties au Protocole de Montréal (décision XIX/10).

31. Le Chef du Secrétariat et Administrateur principal, gestion de programmes, ont participé à la réunion du GETE, fourni des informations et des explications pertinentes, et informé les participants sur les décisions du Comité exécutif relatives au modèle axé sur la conformité, aux plans d'activités 2008-2010, à l'élimination des CFC dans les inhalateurs à doseur, à l'élimination du bromure de méthyle et l'élimination accélérée des HCFC. Le Co-président de l'Équipe spéciale chargée de la reconstitution de Fonds multilatéral a également tenu une réunion avec le Secrétariat du Fonds dans le cadre du processus d'examen du rapport du GETE sur l'«Évaluation des exigences du financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral au titre de la période 2009-2011 ».

Caire, Égypte (24 mai- 1^{er} juin 2008)

32. Le Chef du Secrétariat et l'Administrateur principal, surveillance et évaluation, ont participé à la Réunion Conjointe des administrateurs des SAO des réseaux Afrique anglophone et Asie de l'Ouest (27-29 avril 2008). Le Chef du Secrétariat y a présenté des exposés sur les décisions de la 54^e réunion du Comité exécutif, en particulier celles relatives aux lignes directrices pour les HCFC, adoptées dans la décision 54/39. Elle a également tenu une réunion avec le Ministre égyptien de l'environnement pour discuter du programme d'élimination des SAO d'Égypte et des défis à venir.

33. L'Administrateur principal, surveillance et évaluation, a tenu une séance d'information avec les administrateurs de l'ozone présents et deux consultants, sur la préparation des études de cas régionales et de pays, en vue de l'évaluation des projets de renforcement des institutions. Les consultants ont tenu des interviews individuels et de groupe avec tous les administrateurs de

l'ozone présents, ainsi que des discussions avec les représentants des agences d'exécution. L'Égypte sera l'un des pays choisis pour les études de cas dans le cadre de l'évaluation des projets de renforcement des institutions.

Missions des autres membres du Secrétariat

Washington D.C., États-Unis d'Amérique (16-24 avril)

34. L'Administrateur principal, gestion de programme, a participé à la Réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du 22 au 25 avril 2008, pour suivre les discussions sur l'étude des coûts administratifs du FEM, à la lumière de l'étude en cours des coûts administratifs du Fonds multilatéral. Il a également suivi les discussions du Conseil du FEM sur d'autres questions qui pourraient être pertinentes pour le Fonds multilatéral.

Buenos Aires, Argentine (2-9 Mai 2008)

35. Un Administrateur principal, gestion de programme, a participé à la réunion thématique sur les inhalateurs à doseur (5-6 mai 2008) et à la réunion de suivi (7 mai 2008) des Réseaux OzoneAction pour le Mexique, les pays de l'Amérique centrale et du sud. Il a également pris part à un certain nombre de discussions bilatérales avec les administrateurs nationaux de l'ozone et les agences d'exécution.

Nairobi, Kenya (9 -16 Mai 2008)

36. L'Administrateur principal, et gestionnaire du Fonds a effectué un voyage à Nairobi pour discuter d'un certain nombre de questions d'ordre administratif en instance relatives aux recrutements, aux finances, aux approvisionnements et l'administration générale, avec le Bureau des Nations unies à Nairobi et le PNUE.

Ohrid, ex République yougoslave de Macédoine (13-17 Mai 2008)

37. Un Administrateur principal, gestion de programme, a participé comme personne ressource à une réunion sur la préparation des plans nationaux d'élimination des HCFC à Ohrid, et a expliqué aux participants les lignes directrices pour les PGEH (décision 54/39).

Doha, Qatar (1-11 juin 2008)

38. L'Administrateur associé, chargé de la technologie de l'information, s'est joint aux représentants du Secrétariat de l'ozone et du Service des conférences du Bureau des Nations unies de Nairobi pour une mission à Doha, Qatar, en vue d'évaluer les dispositions prises quant à la technologie d'information dans le cadre des préparatifs des réunions sans copies papier de documents, qui devront se tenir lors de la 56^e réunion du Comité exécutif et de la 20^e réunion des Parties au Protocole de Montréal (novembre 2008).

39. Un flux de travaux pour une réunion du Comité exécutif sans copies papier de documents a été préparé par le Secrétariat du Fonds en vue de la distribution et de la finalisation des documents de conférence et du projet de rapport de la 56^e réunion par voie électronique au cours

de la session de la réunion du Comité exécutif. Le projet de rapport de la 56^e réunion serait également distribué par voie électronique aux membres du Comité exécutif pour adoption. Le Gouvernement du Qatar envisage une démonstration du système au Groupe de travail à composition non limitée et aux délégués du Comité exécutif lors leurs réunions à Bangkok, Thaïlande en juillet 2008

Coopération avec les Accords multilatéraux sur l'environnement, et autres organisations

40. À sa 54^e réunion, le Comité exécutif a pris note de la requête de la Convention de Rotterdam sur la Procédure du Consentement préalable en connaissance de cause demandant : au Comité exécutif du Fonds multilatéral (décision RC-3/5) d'identifier les domaines qui pourraient venir en aide pour la réalisation d'objectifs pertinents de la Convention, et au Secrétariat du Fonds multilatéral, de préparer et de distribuer aux membres du Comité exécutif, avant sa publication, un projet de réponse sur les expériences du Fonds présentant un intérêt pour la Convention de Rotterdam (décision 54/1 b)). Un projet de réponse a été envoyé aux membres du Comité exécutif le 30 avril 2008 et révisé sur la base des observations reçues des pays suivants : Australie, Belgique, Soudan et États-Unis d'Amérique.

41. À sa 54^e réunion, le Comité exécutif avait aussi demandé au Secrétariat du Fonds de préparer et de distribuer aux membres du Comité exécutif, un projet de réponse au Chef de la Branche des substances chimiques de la GETE du PNUE sur les expériences du Fonds pertinentes pour le programme global de contrôle du mercure (décision 54/1 b)). Par conséquent, le Secrétariat a préparé et distribué un projet de réponse. Une réponse tenant compte des observations reçues de la Belgique et de l'Uruguay, a été envoyée au Chef de la Branche des substances chimiques, GETE du PNUE le 3 juin 2008 (voir Annexe II).

42. Le Chef du Secrétariat a reçu une lettre en date du 10 avril 2008 du Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (Annexe III). La lettre fait référence aux liens entre le Protocole de Montréal et la Convention de Bâle et demande au Secrétariat d'envisager la mise en place de conditions spéciales pour les projets proposés par les Parties à la Convention de Bâle et qui sont centrés sur la gestion écologiquement viable des déchets contenant des SAO. Le Secrétariat du Fonds a envoyé un accusé de réception et informé le Secrétariat exécutif de la Convention de Bâle que les Parties au Protocole de Montréal examineraient le rapport sur l'étude des SAO indésirables (voir paragraphe 2) et la question de la collecte et de la destruction des SAO, à la 28^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties. Le Comité exécutif pourrait envisager une autre réponse à cette lettre à la lumière des discussions avec le Groupe de travail à composition non limitée

Questions de personnel

43. Le Secrétariat a poursuivi son programme de formation linguistique. Le 7 mai, un cours sur la cohésion d'équipe a été organisé pour le personnel du Secrétariat.

44. Dans le cadre du suivi de la décision 54/44, une démarche administrative a été entreprise pour obtenir l'approbation par le Directeur exécutif du PNUE, des postes nouvellement créés de personnel. Le Secrétariat a pris des dispositions pour un recrutement temporaire au niveau P3 et

pour finaliser les descriptions des trois postes P3 et de deux postes G6. En outre, le Secrétariat a réussi à obtenir du Siège des Nations unies, le renouvellement du contrat du Chef de Secrétariat adjoint pour sept autres mois, après l'âge de la retraite. Ses bons services seront utiles pour la 56^e réunion du Comité exécutif en novembre 2008

Préparation des réunions du Comité exécutif

45. Des dispositions logistiques ont été prises pour la tenue de la 55^e réunion du Comité exécutif au Centre des conférences des Nations unies à Bangkok, Thaïlande, du 14 au 18 juillet 2008. Des lettres d'invitation et des documents de conférence ont été transmis aux membres du Comité exécutif, au Président du Bureau de la dix-neuvième Réunion des Parties, au Président et au Vice-président du Comité d'application, au Directeur exécutif du PNUE, au Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, aux agences d'exécution et aux observateurs (ONG/OIG). Comme prévu à la 54^e réunion (paragraphe 19 du rapport de la 54^e réunion du Comité exécutif UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/59), les documents de la 55^e réunion du Comité exécutif seront distribués par voie électronique uniquement.

46. Le Secrétariat a poursuivi les préparatifs pour la 56^e réunion sans copies papier de documents de Doha, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ozone.

Activités d'information

47. Les rapports de la 54^e réunion du Comité exécutif en langues arabe, anglaise, française et espagnole, ainsi qu'un résumé préparé après la réunion, ont été publiés sur le site Web public du Fonds multilatéral (www.multilateralfund.org).

48. À la 55^e réunion, un site contenant les documents en langues arabe, chinoise, française, anglaise et espagnole, ainsi que des informations logistiques sur la 55^e réunion, a été créé sur l'intranet du Fonds multilatéral. Tous les documents destinés à la distribution générale sont aussi disponibles sur le site Web public du Fonds multilatéral.

49. Le Secrétariat a poursuivi le perfectionnement et le développement du système de tableaux récapitulatifs sur le Web pour les accords pluriannuels et les profils de pays (voir paragraphes 13 et 14).

50. Le Secrétariat du Fonds a examiné et mis à jour les bases de données, les documents et les lignes directrices d'exploitation suivants, pour la 55^e réunion :

- a) Inventaire des projets approuvés en date d'avril 2008;
- b) Politiques, procédures, lignes directrices et critères en date d'avril 2008;
- c) Plans et projets d'élimination en date d'avril 2008.



MULTILATERAL FUND
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

Secretariat

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/2
Annex I

3 June 2008

Dear Mr. Cooper,

Further to my letter of 17 January 2008 regarding the implementation of Decision RC-3/5 Financial Mechanisms at the 3rd Meeting of the Conference of the Parties to the Rotterdam Convention, I wish to advise you that I submitted your letter of 26 November 2007 and its attachment to the 54th Meeting of the Executive Committee in April 2008 and referred in particular to paragraph 9 of the abovementioned decision. The Executive Committee took note of the request of the Rotterdam Convention Secretariat and requested the Multilateral Fund Secretariat to prepare and circulate via e-mail to Members of the Executive Committee a draft reply on experiences relevant to the Convention. Attached therefore is our response to your letter as agreed by the Executive Committee.

I am ready to answer any queries you may have regarding this reply.

Sincerely yours,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Maria U. Nolan".

Maria Nolan
Chief Officer

Mr. Donald Cooper
Joint Executive Secretary
Secretariat for the Rotterdam Convention
United Nations Environment Programme (UNEP)
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland
Fax : (41 22) 917 8082
Email : pic@pic.int

Enclosure

POSSIBLE AREAS OF COLLABORATION BETWEEN THE MULTILATERAL FUND OF THE MONTREAL PROTOCOL AND THE ROTTERDAM CONVENTION

1. To achieve its overarching objective of regulating the flow across national borders of the chemicals covered by the Convention, the Rotterdam Convention on the Prior Informed Consent Procedure expects each of its signatory countries to establish and in some cases strengthen its national capacity to control the movement of such chemicals to and from its territory. As shown in Section C of UNEP/FAO/RC/COP.3/13 "Study of Possible Options for Lasting and Sustainable Financial Mechanisms", a document issued at COP 3 of the Convention, this national capacity includes, among other things, the following activities:

- Designating national authorities for managing the regulation of the listed chemicals;
- Providing the needed resources to such authorities to collect, register and report data internationally on such chemicals;
- Enacting or amending laws to regulate or ban the import or export of the listed chemicals;
- Harmonizing customs codes and labelling of listed chemicals and their shipment;
- Training of customs officers to enable them to determine whether export notification and information requirements are met; and
- Educating the public on chemicals handling, accident management and safer alternatives.

2. The Multilateral Fund, in implementing its mandate to assist developing countries in complying with the ozone-depleting substances (ODS) control schedules of the Montreal Protocol, has funded since 1991 activities similar to those listed in the preceding paragraph. Such activities have contributed towards phasing out the consumption and production of ODS in well over 140 countries under the Fund's institutional strengthening programme.

3. This programme has resulted in:

- The creation of a national ozone unit (NOU) in each country which owns and oversees the national programme of phasing out ODS consumption and production according to the Montreal Protocol;
- Enacting import and export licensing systems to regulate the movement of ODS across national borders;
- Collecting and reporting ODS consumption and production data to the Ozone and Multilateral Fund Secretariats; and
- Training customs officers and harmonizing customs codes for ODS.

4. The capacities so created and strengthened have been instrumental in achieving the success of the Montreal Protocol to-date in developing countries. It should be noted however that these capacities have been funded in line with Article 10 of the Montreal Protocol and created to achieve the objectives of this Treaty.

5. In view of the similarities between the activities that are implemented to control the chemicals regulated under each of the two conventions, and taking into account the success of the Montreal Protocol in achieving its goals to date, it would seem logical to suggest that the Rotterdam Convention could consider adopting similar implementation mechanisms of the Multilateral Fund. In particular, the concept of setting up national ozone units could be used as a model to deliver the goals of the Rotterdam Convention.

6. If this is considered acceptable, the relevant actions could take place at a national level where the national ozone office could share, with the designated national authorities for the Rotterdam Convention, the experience and lessons learned in data collection and reporting, drafting and enacting import/export licensing systems, activities related to harmonisation of customs, and training of customs officers, among other things.

7. However, it is difficult to consider at the moment any collaboration beyond this proposal between the Multilateral Fund and the Rotterdam Convention because the Multilateral Fund has a well defined mandate from the Meeting of the Parties to the Montreal Protocol, and the Rotterdam Convention is not part of that mandate. Any further collaboration would require careful examination of the legal, administrative and financial implications of so doing at an appropriate level, such as the Conference of the Parties to the Rotterdam Convention and the Meeting of the Parties to the Montreal Protocol.



MULTILATERAL FUND
FOR THE IMPLEMENTATION OF THE MONTREAL PROTOCOL

Secretariat

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/2
Annex II

3 June 2008

Dear Mr. Bakken,

Further to my letter of 3 April 2008 in response to your request inviting the Multilateral Fund Secretariat to provide comments on experience in building the technical capacity of developing countries in the global control of mercury, I wish to advise you that I submitted your letter of 3 March 2008 to the 54th Meeting of the Executive Committee in April 2008 and referred in particular to one of the tasks from the 2nd Meeting of the Open-ended Working Group to collect information on technology support in the interest of implementing the global mercury control actions.

The Executive Committee took note of the letter from the Chemicals Branch, DTIE and requested the Multilateral Fund Secretariat to prepare and circulate, via e-mail, to Members of the Executive Committee a draft reply on experiences relevant to the mercury programme.

Attached therefore is our response to your letter as agreed by the Executive Committee. I am ready to answer any queries you may have regarding this reply.

Sincerely yours,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Maria L. Nolan".

Maria Nolan
Chief Officer

Mr. Per Bakken
Head
Chemicals Branch, DTIE
United Nations Environment Programme
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva, Switzerland
Fax : (41 22) 797 3460

Enclosure

Experience of the Multilateral Fund in building the technical capacity of developing countries in the implementation of the Montreal Protocol

1. Since 1991 the Multilateral Fund has supported developing countries in complying with the control schedules on ozone-depleting substances under the Montreal Protocol. While there are many areas where the experience accumulated under the Multilateral Fund could be transferred to other MEAs in achieving their goals, the discussion below is more targeted at the goals that the global mercury programme has to achieve. This relates in particular to your request for information on processes that would enable the transfer of technology and the technical capacity created thereby to be sustainable.

2. It is important to create or reinforce an institution in each developing country to support any global programme. An institution so created would become the anchoring point of the global programme in the country. This has proven successful in the implementation of the Montreal Protocol in developing countries, and could also provide a model for supporting and implementing the global mercury programme. The institution could start by setting up and maintaining an inventory of the use, supply and demand for mercury as well as the technologies for which mercury is being used in each country, and also monitor the trade in mercury-related commodities and products in and out of the country. This would assist in establishing a baseline for mercury use and the type of technology being applied) in the country and provide a continuous monitoring of such uses and opportunities for technology upgrade.

3. Another experience which has been proven to be very important in the control and eventual reduction of ozone-depleting substances is the role of government policy. This could be especially effective in influencing market performance through government policies. Such policies could take the form of taxes and levies on mercury and mercury related products so as to render them less attractive to the market compared to the alternatives. Such practices have been used by many governments in developing countries to assist the phase-out of ozone-depleting substances.

4. Technical capacities and institutions of this nature, once created, will remain in the country and could be sustained by the government or other sources to support not only the implementation of the mercury programme but also any other similar programmes for which such a capacity could become useful in the future.



Ref. 13.7 Ozone Secretariat
CF/cg/ 231.....

10 April 2008

Dear Ms. Nolan,

It was a pleasure meeting you in Washington, D.C. last November at the GEP Council meeting. As you may be aware, we provided comments on the consultant's report. With respect to the linkages between the Protocol and the Basel Convention, I would like to mention that our eighth meeting of the Conference of the Parties requested in its decision VIII/34, that the Secretariat contact the Executive Committee to the Multi-lateral Trust Fund to consider projects for building capacity and/or the transfer of technology by developing country parties and countries with economies in transition for the environmentally sound management of products containing ozone depleting substances such as refrigerator and air conditioning units. Most of the 170 Parties to the Basel Convention are the same as those to the Montreal Protocol.

Ozone depleting substances (ODS) are classified as hazardous wastes under the Basel Convention. While ODS are not subject to the control procedures set out in the Basel Convention as per decision III/15 of the third Conference of the Parties to the Basel Convention, the substances are subject to the other provisions such as the proximity principle and environmentally sound management requirements (a brief summary on this topic is attached).

In this regard, I would like to request the Secretariat to the Montreal Protocol and the Executive Committee to consider establishing special conditions for projects proposed by Parties to the Basel Convention that specially focus on the environmentally sound management of the end of life products. In this regard, it may be interesting for us to consider establishing an MOU or partnership as a mechanism for cooperation.

I welcome further discussions with you concerning closer collaboration and hope we could meet or set up a conference call to explore this arrangement further.

Yours Sincerely,

Katharina ~~Kummarova~~
Executive Secretary

Ms. Maria Nolan
Chief Executive Officer
Montreal Protocol
Ozone Secretariat
Nairobi
Kenya
Fax: (254 20) 762 46 91/92/93

SECRETARIAT OF THE BASEL CONVENTION
ON THE CONTROL OF TRANSBOUNDARY MOVEMENTS OF HAZARDOUS WASTES AND THEIR DISPOSAL
15, chemin des Anémones, 1219 Châtelaine (Geneva), Switzerland

Tel: [41 22] 917 8218 • Fax: [41 22] 797 3454 • Email: sbc@unep.ch • Web: www.basel.int



INFORMATION NOTE:

Links between the Montreal Protocol and Basel Conventions

Ozone depleting substances (ODS) are listed in the Basel Convention under category Y45: organohalogen compounds. By its Decision III/15, the Conference of the parties to the Basel Convention excluded from the scope of the Convention the controlled substances of the Montreal Protocol, which are reclaimed and purified to usable purity specifications prescribed by appropriate international and/or national organizations including the International Standards Organization (ISO).

The Basel Convention would require that wastes containing ODS be managed in an environmentally sound manner and comply with the proximity principle. Any movements across boundaries for recycling, which are exempt under Montreal Protocol, must comply with provisions of the Basel Convention.

Twenty-four of the nations that have ratified the Montreal Protocol have not ratified Basel (23 of which are Article 5 nations, 1 of which is a non-Article 5 Country. What this means is that countries that have ratified Basel may not import or export waste ODS as identified under category Y45 of Annex I to the Basel Convention from/to these 24 countries unless a special agreement is in place (see table 1).

Table 1: Montreal Protocol Nations Which Have Not Ratified Basel

Non-Article 5 Countries	Article 5 Countries	
United States	Afghanistan	Palau
	Angola	Sao Tome and Principe
	Central African Republic	Sierra Leone
	Republic of Congo	Solomon Islands
	Fiji	Somalia
	Gabon	Sudan
	Grenada	Suriname
	Haiti	Tonga
	Democratic Peoples Republic of Korea	Tuvalu
	Laos	Vanatu
	Myanmar	Zimbabwe
	Niue	

SECRETARIAT OF THE BASEL CONVENTION
ON THE CONTROL OF TRANSBOUNDARY MOVEMENTS OF HAZARDOUS WASTES AND THEIR DISPOSAL
15, chemin des Anémones, 1219 Châtelaine (Geneva), Switzerland

Tel: [41 22] 917 8218 • Fax: [41 22] 797 3454 • Email: sbc@unep.ch • Web: www.basel.int